



## SPECIAL STAGIAIRE RENTREE 2022

### Démarches administratives à accomplir :

- Pour obtenir votre première paye **dès la fin du mois de septembre**, téléchargez **le dossier financier** ([https://www.ac-creteil.fr/sites/ac\\_creteil/files/2022-06/dossier-financier-2020-18602.pdf](https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2022-06/dossier-financier-2020-18602.pdf)) et renvoyez-le avec **votre dossier administratif** ([https://www.ac-creteil.fr/sites/ac\\_creteil/files/2022-06/dossier-administratif-stagiaires-2022-19171.doc](https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2022-06/dossier-administratif-stagiaires-2022-19171.doc)) **accompagné des pièces justificatives avant le 26 août dernier délai** à :

Rectorat de Créteil  
DPE (préciser votre discipline)  
4, rue Georges Enesco  
94010 CRETEIL

- Affiliation à la sécurité sociale (à faire avant le 30 septembre 2022) : les fonctionnaires stagiaires ou titulaires de l'Éducation nationale de l'académie de Créteil sont gérés obligatoirement par le centre MGEN 506 de sécurité sociale : <https://www.mgen.fr/affiliation/>
- **Dès le 1<sup>er</sup> septembre**, signez votre P.V. d'installation auprès du secrétariat de direction de votre établissement.
- Pour obtenir les différentes aides auxquelles vous pouvez prétendre, nous vous invitons à consulter notre article : « [Entrée dans l'académie](#) »
- Visite médicale auprès d'un médecin agréé obligatoire avant la prise de fonction : le certificat médical est à renvoyer à votre DPE **avant le 26 août dernier délai**
  - Certificat médical (à imprimer et à remettre au médecin) : [https://www.ac-creteil.fr/sites/ac\\_creteil/files/2022-06/stagiaires---certificat-medical-589220-18605.pdf](https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2022-06/stagiaires---certificat-medical-589220-18605.pdf)
  - Liste des médecins agréés : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>
  - Formulaire de prise en charge de la visite médicale (vous n'avez rien à payer si vous faites remplir ce formulaire au médecin) : [https://www.ac-creteil.fr/sites/ac\\_creteil/files/2022-06/formulaire-de-visite-d-aptitude-l-emploi-19177.pdf](https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2022-06/formulaire-de-visite-d-aptitude-l-emploi-19177.pdf)
- Demande de reclassement : pour la prise en compte de vos services antérieurs, vous devez télécharger un de dossiers suivants :
  - Agrégé : [https://www.ac-creteil.fr/sites/ac\\_creteil/files/2022-06/stagiaires-classement-agrege-18611.pdf](https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2022-06/stagiaires-classement-agrege-18611.pdf)
  - Professeur certifié, professeur d'E.P.S, CPE, PLP : [https://www.ac-creteil.fr/sites/ac\\_creteil/files/2022-06/demande-de-classement-en-qualit-de-professeur-certifi-peps-cpe-plp-19180.docx](https://www.ac-creteil.fr/sites/ac_creteil/files/2022-06/demande-de-classement-en-qualit-de-professeur-certifi-peps-cpe-plp-19180.docx)

Ainsi que la ou les annexes correspondantes : (à venir)

**Le dossier complet est à retourner avant le 16 septembre 2022**

Le SNALC, deuxième syndicat des professeurs du secondaire, est le seul à ne percevoir aucune subvention de l'État. Il ne vit donc que des cotisations de ses adhérents. Ceci lui garantit son autonomie, sa liberté et son indépendance.

Conscients du faible niveau de salaire en début de carrière, nous proposons aux stagiaires une cotisation **gratuite durant l'année de stage pour ceux qui adhèrent par prélèvement** ou à 70 euros (déductibles à 66% des impôts) pour ceux qui choisissent un autre moyen de paiement.

L'adhésion comprend une assurance professionnelle souscrite auprès de la GMF (coût habituel de ce type d'assurance : environ 30 euros)

### ADHÉSION

- par prélèvement : <https://snalc.fr/adhesion/>
- par carte bancaire, virement, chèque : <https://snalc.fr/adherer-choix-du-mode-de-paiement/>